

DECISION DU MAIRE

N°619

DATE
10 juillet 2026

Attribution du marché n°26-052 relatif à la réservation de berceaux au sein de plusieurs établissements destinés à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (4 lots).

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R. 2123-1 et suivants relatifs à la procédure adaptée,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission des marchés à procédure adaptée rendu lors de sa réunion du 8 juillet 2026,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en date du 22 mai 2026, annonce n°351544-2026, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date 22 mai 2026, annonce n° 26-50136 et sur le site achatpublic.com du 22 mai 2026 au 11 juin 2026,

Considérant qu'il a été reçu 2 plis,

N° pli	Nom du candidat	N° de lot
1	EVANCIA - BABILOU	1 et 4
2	LPCR Collectivités publiques	3

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé :

1 - d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

LOTS	CANDIDAT RETENU	MONTANT DE L'OFFRE
Lot n°1 : Réservation de 74 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (secteur nord).	BABILOU – EVANCIA 60 AVENUE DE L'EUROPE 92270 BOIS-COLOMBE	3 293 000 € HT (pas de TVA) ☐ Montant du DQE ☒ Montant de l'acte d'engagement.

Lot n°3 : Réservation de 15 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (secteur sud).	LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES IMMEUBLE STORIES 7 RUE TOUZET GAILLARD 93400 SAINT-OUEN	525 000 € HT (pas de TVA) ☐ Montant du DQE ☒ Montant de l'acte d'engagement.
Lot n°4 Réservation de 5 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (secteur nord).	BABILOU – EVANCIA 60 AVENUE DE L'EUROPE 92270 BOIS-COLOMBE	225 000 € HT (pas de TVA) ☐ Montant du DQE ☐ Montant de l'acte d'engagement.

2 - d'autoriser le recours à la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour le lot déclaré infructueux au motif qu'aucune offre n'a été déposée :

Lot 2 relatif à la réservation de 45 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans destinés à l'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) – (secteur sud).

DÉCIDE :

Article 1 :

De confier les marchés aux sociétés désignées ci-dessus.

Article 2 :

De fixer les dépenses définies comme suit :

LOT / MARCHÉ	MONTANT HT
Lot n°1 : Réservation de 74 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (secteur nord).	3 293 000 € HT (pas de TVA) ☐ Montant du DQE ☒ Montant de l'acte d'engagement.
Lot n°3 : Réservation de 15 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (secteur sud).	525 000 € HT (pas de TVA) ☐ Montant du DQE ☒ Montant de l'acte d'engagement.
Lot n°4 Réservation de 5 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (secteur nord).	225 000 € HT (pas de TVA) ☐ Montant du DQE ☒ Montant de l'acte d'engagement.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans à compter 24 août 2026.

Article 4 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature 611 et fonction 64.

Article 5 :

De déclarer la procédure de passation du lot n°2 relatif à la réservation de 45 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans destinés à l'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) – (secteur sud), sans suite pour motif d'infructuosité au vu de l'absence d'offre remise.

Article 6 :

De recourir à la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément au 4° de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique pour le lot n°2 relatif à la réservation de 45 berceaux au sein d'un établissement destiné à l'accueil collectif d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans destinés à l'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) – (secteur sud), sans suite pour motif d'infructuosité au vu de l'absence d'offre remise.

Article 7 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 8 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 16/07/2026